



Association nationale des  
professeurs de sciences  
médicosociales



Association nationale des  
professeurs de biotechnologies  
santé-environnement.

Mme Anne Wimez, présidente  
awimez@free.fr

Mme Corinne Maldent , Présidente  
Corinne.maldent@ac-bordeaux.fr

M.Vincent PEILLON  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS.

Bordeaux, le 27 janvier 2014.

Envoi en AR.

Monsieur le Ministre,

Nos deux associations de professeurs, biotechnologies et sciences médicosociales, comptent de nombreux adhérents parmi plus de 500 établissements en France et dans les Tom qui proposent des formations au Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) option structure et/ou option domicile. Ce Bac. a été mis en place en septembre 2011 et nous arrivons à la fin du premier cycle. En raison des nombreuses observations des collègues quant à la formation de nos élèves, nous nous permettons de vous alerter par rapport aux difficultés rencontrées et d'émettre quelques propositions pour la rentrée 2014.

Dès la classe de seconde les élèves doivent opter pour l'une des options et force est de constater que **l'option « structure » attire davantage** que l'option « domicile ». Les établissements qui proposent les deux options ont parfois fait le choix de mettre en place un tronc commun pour permettre aux élèves d'affiner leur projet professionnel et confirmer l'option choisie. Malheureusement, dans un cadre contraint par un nombre de places défini dans chacune des options, les ajustements se font à la marge **et on observe des démissions en cascade en particulier en option « domicile »**. Nous souhaiterions la mise en place officielle d'un **tronc commun** pour les deux premières années de bac professionnel ASSP avec choix de l'option domicile ou structure en dernière année.

Nous attirons votre attention sur notre difficulté croissante à trouver des places de stage pour nos élèves en Bac Professionnel « ASSP » compte tenu des 22 semaines prévues dans la formation. Dans l'emploi du temps de la classe, ce sont **des heures entières qui sont consacrées à la recherche de terrains de stage adaptés**, des élèves inquiets et difficiles à mobiliser sur les cours ensuite. **Des heures qui sont perdues** au détriment des heures d'enseignement et qui génère un stress très important pour les collègues. Sans parler des tensions entre équipes quand dans le même établissement scolaire il existe un CAP Agent technique en milieu familial et collectif dont les élèves se retrouvent en concurrence sur les mêmes terrains de stage que nos Bac. Pro. ASSP.

Nous constatons que la recherche de terrains de stage correspondant à nos objectifs pédagogiques **est encore plus problématique en secteur à domicile**. Les raisons invoquées par les professionnels responsables du secteur sont les suivantes :

- Les responsables refusent les élèves mineurs et sans véhicule, car ils ne peuvent se déplacer au domicile des usagers.
- Peu d'heures sur le terrain : les titulaires de ce secteur travaillent très rarement à plein temps alors que les conventions de Période de Formation en Milieu Professionnel exigent 32 à 35 h/semaine.
- Les professionnels refusent de prendre en charge des stagiaires ASSP en raison de la lourdeur de la charge (dossier de suivi et grille d'évaluation CCF à remplir) et de la nécessité de fournir aux élèves les documents dont ils ont besoin pour la réalisation des dossiers des épreuves d'examen U 13 (projet d'accompagnement d'une personne) et U 33 (aménagement d'espace privé à domicile).
- Les personnels qualifiés aptes à encadrer des stagiaires sont en nombre trop restreint.

Si le problème est moins prégnant pour l'option « structure », les professionnels sont de plus en plus exigeants par rapport aux horaires de travail (**commencer à 7h30 ou finir à 21h, travailler le week-end,...**) alors que les élèves n'ont pas de moyen de locomotion et que les transports en commun sont inadaptés voire inexistants.

**Enfin nos conditions d'enseignement se sont dégradées.** Le volant d'heures en demi-division est réduit ; des disciplines complexes comme les sciences médicosociales, ou avec un vocabulaire spécifique telles que biologie, microbiologie et nutrition s'enseignent en classe entière à des élèves dont le niveau ne s'est pas amélioré. Une collègue nous confie avoir 40 élèves en classe de seconde ASSP, enseigner des savoirs professionnels aussi fondamentaux dans ces conditions est un véritable défi ! Et que dire des épreuves en CCF de l'examen qui se sont multipliées amputant d'autant les heures d'enseignement et nous imposant une pression permanente pour faire passer les contenus d'un référentiel toujours plus ambitieux. Nous regrettons que les conditions pour assurer un enseignement de qualité ne soient pas réunies.

**Tous ces éléments nous amènent à proposer les modifications suivantes :**

- ⇒ Un bac professionnel Accompagnement soins et service à la personne **avec tronc commun dès la rentrée 2014**
- ⇒ Des PFMP en Structures hospitalières, sanitaires et sociales, **avec une mention facultative pour les stages en service à domicile**
- ⇒ Des classes à **trente élèves** maximum
- ⇒ **Un dédoublement des heures en biologie, microbiologie, nutrition et sciences médicosociales.**
- ⇒ Un **allègement des conditions d'évaluations (C.C.F)**

Ces changements devraient permettre un recrutement 2014 plus attractif, assurant davantage de mixité sociale avec une véritable émulation dans les classes. Le tronc unique permettrait à tous les élèves de réaliser les PFMP dans des structures où des protocoles éprouvés au niveau des soins, du bio nettoyage,...sont utilisés, gages de techniques professionnelles de qualité. Et seulement après, les élèves choisiraient le secteur à domicile. Ils seraient alors plus aptes à transférer ces techniques et les actualiser, pour les faire adopter en tant qu'assistants de secteur à domicile une fois embauchés. Dans l'intérêt des élèves, ce tronc commun permettrait d'élargir le champ des poursuites d'études post bac.

Nous espérons que vous serez sensible à nos arguments et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos demandes. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération

Les présidentes des deux associations nationales des professeurs du secteur sanitaire et social

Corinne Maldent

Anne Wimez

Copie : Madame Françoise Guillet IGEN  
Madame Catoni DESCO  
Ministère de l'Education Nationale  
Commission paritaire consultative XXe  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS.